

Commune de MONTHERME



Maire

Place de la République
08800 MONTHERME

Tél. : 03 24 53 00 09

Fax : 03 24 53 01 15

mairie.montherme@wanadoo.fr

Site internet :

<http://www.montherme.fr>

Ouverture du secrétariat :
du lundi au vendredis inclus
de 8 h 00 à 12 h 00
et de 13 h 30 à 17 h 30

Permanences d'un élu en mairie :

le lundi de 17 h 30 à 19 h 30

le samedi de 10 h 00 à 11 h 30

ou

sur rendez-vous en contactant le
n° 03 24 53 00 09

ou

mairie.montherme@orange.fr

Ancienne école des Hauts-Buttés,
le premier samedi du mois
de 10 h 00 à 11 h 00
M. Y. DELPEUT

MONTHERME

Chef-lieu de canton

Siège de la

Communauté de Communes

Meuse et Semoy

regroupant

BOGNY-SUR-MEUSE

DEVILLE

JOIGNY-SUR-MEUSE

HAULME

HAUTES-RIVIERES

LAIFOUR

MONTHERME

THILAY

TOURNAVAUX

Directeur de publication : A. BERNARD

Imprimerie BAYART

LA LETTRE D'INFORMATION MUNICIPALE

Décembre 2008

No 21

Sommaire.

Page 2

Travaux

Assainissement

Service minimum

Page 3

Déneigement

Foyer des Anciens

Prime à la cuve

Centre de loisirs

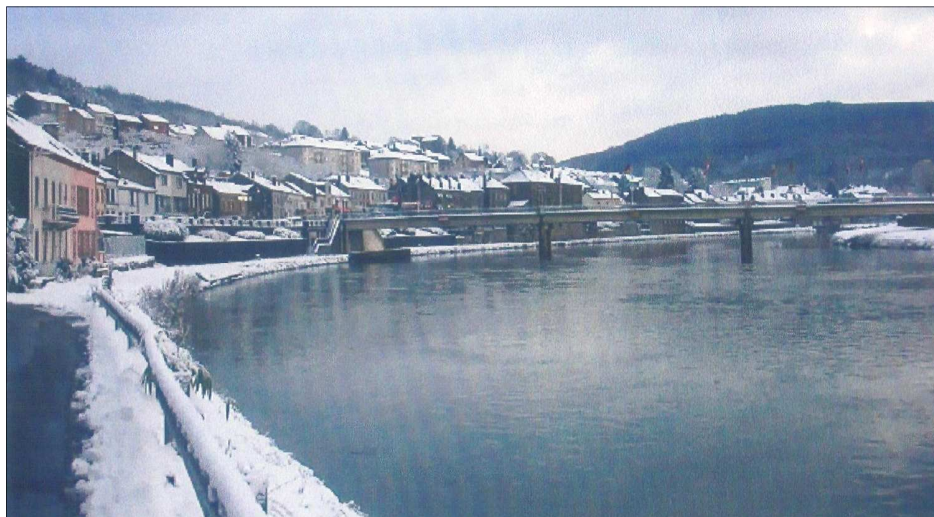
Repas des Anciens

Page 4

Etat civil

Marine Nationale

A.D.A.P.A.H.



Le mot du Maire.

S'il est un mot qui va rester accolé à cette année 2008 c'est bien celui de « crise ».

C'est une crise du capitalisme financier, dit-on ! C'est donc la crise de ceux qui spéculent sur le dos des entreprises, des entrepreneurs et de leurs personnels, de ceux qui, avec une vision à court terme du profit, ont mis les hommes au service de leur seule avidité financière.

Sans état d'âme, sans un mot pour les victimes de cette crise, et pour leur permettre de recommencer leur jeu de Monopoly financier, ils demandent aux politiques de restaurer la confiance sur les « marchés » en y injectant de l'argent public.

Ce n'est pas également le moindre des paradoxes que de voir les ardents défenseurs du « tout libéral » d'hier découvrir les vertus de l'interventionnisme d'Etat et la régulation aujourd'hui. Encore un effort et ils finiront par découvrir les vertus du Service Public

En élargissant le propos, je pense que, après les dispositions réactives sans doute nécessaires prises par nos dirigeants politiques nationaux, européens et mondiaux, il est temps d'engager, à tous les niveaux, une réflexion la plus profonde et la plus sereine possible pour éviter de connaître la même situation à plus ou moins long terme.

Loin de moi l'idée de proposer des solutions techniques ; je n'en ai pas la compétence.

Je me contenterai donc de formuler le souhait que les mesures qui seront prises seront dictées avant tout par le souci de remettre l'HOMME au centre de la politique et de l'économie.

J'y ajoute mes meilleurs vœux pour 2009, de bonne santé et de bonheur pour tous.

A. BERNARD

Travaux.

Camping.

Comme la Municipalité précédente s'y était engagée, le produit de la vente du camping de Phades a été intégralement utilisé pour la rénovation du camping de Port Diseur. C'est ainsi que des travaux sont entrepris dans le bâtiment des sanitaires de ce camping afin de le remettre aux normes actuelles d'accueil des vacanciers, valides ou handicapés. Ce projet s'inscrit bien dans la valorisation de notre territoire dans le domaine du tourisme.

Perception.

A la demande des services de la Trésorerie Générale, la ville, propriétaire du bâtiment, s'est portée maître d'ouvrage dans la rénovation des bureaux de la Trésorerie de Monthermé. Ces travaux étaient rendus nécessaires pour une remise aux normes d'accueil du public, de confidentialité et de condition de travail des employés. Il faut dire également que c'était une des conditions pour assurer la pérennité des services du Trésor sur notre commune. C'est ainsi que, de fin juin à fin novembre 2008, la Perception a été transférée dans les bâtiments de l'institution Dom Bosco afin de permettre la réalisation des travaux. Nous espérons que les désagréments causés au public par ce transfert seront largement compensés par la qualité de l'accueil qu'il recevra dans les nouveaux locaux.

Lotissement du Terne.

La deuxième phase des travaux du lotissement va pouvoir certainement s'engager en 2009. En effet, seuls deux terrains restent à vendre et les aménagements prévus, aire de jeux pour enfants, espaces verts, et voirie définitive pourront être entrepris.

Eglise Saint-Remi.

La part des travaux dévolus à la commune de Monthermé est terminée rue Remacle de Lissoire et place Hubert Gobert.

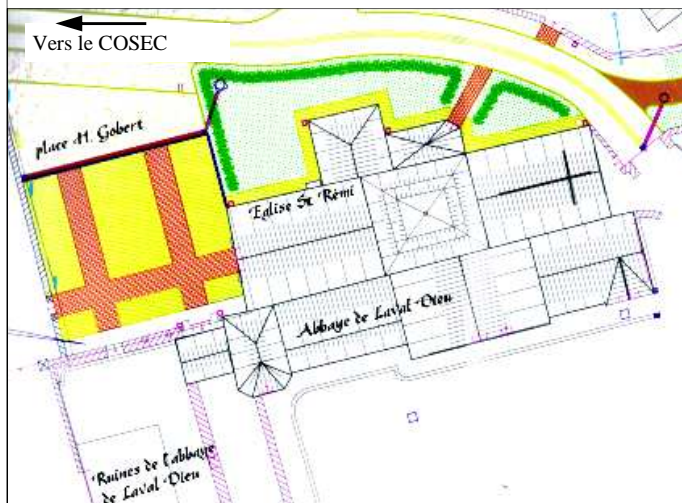
Ces aménagements consistaient en une rénovation complète des réseaux (eau, gaz, électricité et éclairage public).

Les travaux de surface, financés par la Communauté de Communes, commenceront, pour des raisons de saison, début Mars 2009. En effet, les matériaux et techniques utilisés imposent une mise en œuvre à une température extérieure supérieure à 15 degrés. Il faudra donc encore un peu de patience avant de découvrir le qualitatif qui sera réalisé pour mettre en valeur ce site riche en histoire.

Le plan ci-dessous donne une idée de ce qui va être réalisé : - en rouge, les allées dont la couleur rappellera le ton des murs,

- en jaune un revêtement ...

- en vert foncé, des haies et en vert clair, une pelouse.



Assainissement – S.P.A.N.C. .

Dans la L.I.M. n°15 (janvier 2006), nous abordions le sujet du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Dans le cadre de son zonage d'assainissement, la ville de Monthermé doit préciser les zones ou habitations qui seront dans l'obligation de se raccorder à l'assainissement collectif et celles qui resteront en assainissement individuel.

Jusqu'ici, les particuliers ne relevant pas d'un assainissement collectif n'étaient pas concernés par la redevance d'assainissement. Cette situation ne va pas durer car la loi, dans le cadre de la protection de l'environnement, précise qu'ils vont désormais relever d'un S.P.A.N.C..

Ce service intercommunal doit commander le contrôle des installations existantes et faire effectuer un diagnostic indiquant à chacun les travaux à effectuer afin, si nécessaire, de se mettre en conformité avec la réglementation.

Si la ville de Monthermé est en avance sur les autres communes pour ce qui concerne son assainissement collectif, il lui reste le délicat problème des hameaux des Hauts Buttés et des Woeries.

En effet, ces deux écarts, en assainissement individuel, sont situés dans le périmètre rapproché des sources d'alimentation en eau potable de la ville et donc soumis à une réglementation encore plus sévère. (C'est également le lot de tous les villages qui puisent l'eau dans leur nappe phréatique).

Le 13 octobre 2008, la Préfecture nous rappelait :

"...Dans son rapport, l'hydrologue relève en effet le constat de la dégradation bactériologique de l'eau et préconise que les maisons de chaque hameau et les maisons isolées soient équipées d'un dispositif d'assainissement autonome conforme à la réglementation en vigueur. Tout rejet direct par infiltration étant par ailleurs interdit.

Je vous serais obligé de bien vouloir, en conséquence, procéder de façon prioritaire au contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif des habitations situées dans le périmètre de protection du captage de la prise d'eau de la Pilette par l'intermédiaire de votre S.P.A.N.C."

Le maire, avec le service de la D.D.A.F. (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt) organisera une réunion des habitants concernés afin de les tenir informés de la situation et de l'évolution du dossier et d'étudier avec eux, "dans le cas où les contrôles confirmeraient des non conformités susceptibles d'entraîner un problème de santé publique", les solutions techniques et financières à mettre en œuvre.

Service minimum et droit de grève :

La loi n° 2008-790 promulguée par le Président de la République le 20/08/2008, mise en vigueur le 01/09/2008, impose aux communes d'assurer un service minimum de garde des enfants dans les écoles lors des grèves des enseignants.

Tout en étant opposé à ce transfert de responsabilité de l'Etat sur les collectivités territoriales, mais parce que la loi l'exige, la Municipalité, lors de la grève du 20/11/2008, a mis en place ce service.

Il a été cependant précisé que ce service de garderie :

- est destiné prioritairement aux enfants dont les deux parents travaillent.

- n'est en aucun cas destiné à organiser des cours où à « faire la classe » et donc à se substituer aux professeurs grévistes.

Si le Président de la République a pu dire que maintenant en France, lorsqu'il y a grève, personne ne s'en aperçoit, c'est qu'il réduit la mission de l'école à celle d'une simple garderie. A chacun de juger...

Déneigement.

Cette année, l'hiver a commencé très tôt. Le week-end du 23 novembre a été marqué par d'abondantes chutes de neige qui ont surpris tout le monde.

Il est bon de rappeler que, même si la ville, consciente des désagréments que crée cette situation, a mis en place un service hivernal d'astreinte de déneigement, il est impossible d'assurer à tous une libre circulation partout, en toute sécurité, à toute heure du jour et de la nuit.

Il est nécessaire que les personnes ayant l'obligation de prendre leur véhicule pour travailler utilisent des équipements adaptés à la situation.

Foyer des Anciens.

La Municipalité vient de créer un service de ramassage pour les personnes éloignées.

Moyennant une modique participation financière, elles peuvent utiliser ce nouveau service chaque mardi et chaque vendredi pour se rendre au foyer.



Informations générales

Chauffage : prime à la cuve.

Pour l'hiver 2008-09, une "prime à la cuve" d'un montant de 200 € peut être perçue par certaines personnes

Cette aide exceptionnelle est réservée aux ménages, non imposables à l'impôt sur le revenu, ayant reçu une facture de fioul entre le 1^{er} juillet 2008 et le 31 mars 2009 (une seule aide par ménage sera accordée sur cette période pour des achats de fioul concernant la résidence principale).

Afin d'en bénéficier, les ménages devront envoyer, avant le 30 avril 2009, aux trésoreries :

- le formulaire complété de demande de l'aide à la cuve,
- l'avis de non imposition délivré par l'administration fiscale,
- pour les logements individuels, une copie de la facture justifiant de l'achat ou de la livraison de fioul domestique, d'un montant minimum de 200 euros,
- pour les logements collectifs, un certificat du bailleur ou du gestionnaire de l'immeuble attestant du mode de chauffage au fioul.

Les aides seront versées par virement bancaire à compter du 1^{er} janvier 2009.

Pour plus de renseignements, s'adresser en mairie ou à la Trésorerie

Le Centre de loisirs 2008.

Cette année, le centre a accueilli une centaine d'enfants âgés de 4 à 13 ans sous la responsabilité d'une équipe de 15 animateurs.

L'ouverture avait été précédée de quatre réunions préparatoires.

Malgré les caprices du temps, les enfants ont pu bénéficier des différentes activités programmées : camping à Haulmé, canoë, échange en partenariat avec la maison de retraite des Hauts-Buttés, équitation et festival Animôme à Liart pour les plus petits, fête du Centre, parc accrobranche des Vieilles Forges, piscine à Rocroi, rassemblement inter-centres avec Les Mazures, tir à la Croix Sainte Anne, veillées

Le faible taux d'absentéisme est révélateur de la bonne santé du Centre où enfants et animateurs ont passé d'agréables moments.

Le personnel de service, chargé du nettoyage des salles, du service des repas et de la préparation des pique-niques s'est acquitté de ses tâches avec sérieux et conscience.

Les services techniques municipaux ont, eux aussi, apporté leur concours, répondant aux demandes de l'équipe dirigeante dans le temps imparti.

Le ramassage des enfants, sur un seul voyage avec appoint du minibus de la commune pour le Terne, a été effectué dans de bonnes conditions.

Les repas chauds, avec menus simples et équilibrés élaborés en concertation avec le traiteur, étaient de bonne qualité et ont donné satisfaction ?

En conclusion, grâce au sérieux et à la disponibilité de tous les acteurs, la session 2008 peut être qualifiée de bon crû



Le repas des Anciens.

Le dimanche 7 décembre, comme chaque année, les Anciens ont répondu nombreux à l'invitation de la Municipalité.

Plus de cent personnes ont pu apprécier les tables joliment décorées ainsi que le repas raffiné et copieux.

L'orchestre a mis, dès le début de l'après-midi, le moral des convives au beau fixe. Entre danses et sketches divers, tous se sont amusés dans une ambiance de fête.

Personne n'a vu le temps passer et c'est avec regret qu'il fallut se séparer.

Merci aux bénévoles qui, dans l'ombre, participent à la bonne organisation de cette journée

Rendez-vous dans un an, avec le même orchestre..



Etat civil du 01-06-08 au 30-11-08

Naissances.

Remarque : la parution des enfants nés hors mariage ne peut se faire qu'avec l'accord des parents, sur présentation du livret de la mère et/ou du père célibataires.

MARCHESAN Inès Sylvie	21 juillet
FONTAINES Matéo Jean-Louis Jocelin	17 août
CORNET Chloé Elodie Alexandra	9 septembre
CHARLES Noé	16 septembre
CHALENTON Lou	27 septembre

Mariages.

FIDANZA Aurélien José Jacques et WIART Laetitia	14 juin
BATAIL Stéphane Robert et DEFREMERY Angélique Christelle	21 juin
MOUS Philippe et WUILLEME Lidwine Vanessa	28 juin
TITEUX Medhi Gilbert et COSSON Nathalie	19 juillet
JACQUEMIN Thibault et FECHEROLLES Emilie	26 juillet
GAUVAIN Cyril Norbert Eric et IMRAZEN Séverine Jacqueline	9 août
CHARLES Miguel José et LEFEBVRE Corinne Gabrielle Jeanne	13 août
MATHIEU Stéphane Jean-Michel Henri et AMELING Ingrid Louise	16 août
FECHEROLLE Jean Claude et GODARD Sylvie Jackie Danielle	6 septembre
DAVIS José Bernard et THIRY Nathalie	11 octobre

Décès.

POLONI Guilain Ferdinand époux de PIGEOT Lucienne Pierrette	3 juin
CAILTEUX Céline Pauline Marie veuve de PARIZEL Gaston Pierre	10 juin
CASALINI Jacquemin époux de SCOLARI Irène	17 juin
BRIARD Paul Constant Léon époux de SENE Marie Antoinette Maria Amanda	7 juillet
DIDIER Bernard époux de PAPIER Thérèse Marie	17 juillet
BATTISTIN Régina veuve de LEFEBVRE Jacques Louis Oscar Adolphe	28 juillet
GARDELLIN Ugo René époux de MALHEY Pierrette Armande Gilberte Henriette	3 août
TITEUX Léon Lucien époux de DUMAY Blanche Andrée Louise	4 août
PEYTHIEUX Jean Michel Louis Denis	8 août
FECHEROLLE Marie Bernadette épouse de REMY Jean Alcide	18 août
BLANCHEMANCHE Jean-Marc époux de KRALIK Guylaine Danielle	29 août
FOURQUET Marie Donatienne veuve de RENAULT Michel Narcisse	30 août
BOUDA Léone Yvette veuve de MARTIN André Adonia	8 septembre
DUGAST Joséphine Maria Marcelle veuve de LECOFFE Arthur Emile	10 octobre
GOMMEAUX Raymonde Alice Marie veuve de MARTIN Jacques Emile Félix	13 octobre

Décès. (suite)

MATAGNE Roland veuf de TABARY Agnès Hermine Marie Thérèse	21 octobre
DELAITE Josette Gisèle veuve de DIDIER André Louis	28 octobre
THELIE Jacques veuf de THIROUIN Marguerite	28 octobre
DUBOIS Claude René veuf de D'ANGELO Lucie	31 octobre
BILLY Rolande Marie épouse de LALLEMAND Jean	31 octobre
NANNAN Michel Julien Gustave époux de BOURDON Jeanne Angèle	4 novembre
MARQUES Bernard Pierre époux de PIHET Claudine Thérèse	7 novembre

Informations générales



La Marine Nationale offre chaque année la possibilité à des jeunes garçons et filles âgés de 17 à 25 ans, diplômés ou non, d'exercer un premier métier après avoir été formés au sein de ses écoles.

Les domaines professionnels proposés sont nombreux :

Techniques maritimes	Télécommunications
Mécanique	Sécurité et protection
Electronique	Restauration
Electrotechnique	Administration
	etc

Compte tenu de la diversité des offres, de la variété des métiers exercés, de la multiplicité des filières et de l'étalement des recrutements tout au long de l'année, il existe une opportunité d'emploi qui répondra à vos aspirations et à vos capacités.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter le

Bureau d'information sur les carrières de la Marine
31 Rue du Général Sarrail - BP 1432
51066 Reims

bicm.reims@recrutement.marine.defense.gouv.fr
3 26 86 89 84

www.marinerecrute.gouv.fr

L'A.P.A.D.A.H

L'Association Départementale d'Aide aux Personnes Agées et aux Handicapés et son association sœur "Assistance Service" ont déjà fait l'objet d'un communiqué dans le numéro 17 (janvier 2007) de la LETTRE D'INFORMATION MUNICIPALE.

Ce rappel a simplement pour but d'attirer l'attention des personnes désireuses d'une aide personnalisée à domicile.

Elles peuvent faire appel aux services de ces associations à but non lucratif. Elles obtiendront tous les renseignements qu'elles souhaitent en s'adressant à :

Adapah - Assistance Service

18 Av. G. Corneau - 08000 Charleville-Mézières.

Tél.: 03 24 59 76 76 - Fr. AVELANGE : 03 24 59 76 79

www.adapah08.com